DIRECTION DES FINANCES



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 RAPPORT DE PRÉSENTATION

PRÉAMBULE	2
I – LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL	6
L'étude des résultats dégagés par le compte administratif	6
1.1. L'action municipale par grands secteurs et ses moyens de financement	6
1.2. La présentation comptable de la gestion 2016	7
1.3. La formation du résultat comptable	8
1.4. La structure du compte administratif en mouvements réels	10
2. L'analyse des réalisations	12
2.1. Les taux d'exécution	12
2.2. L'évolution de la section de fonctionnement	13
2.3. L'évolution de la section d'investissement	28
II – LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES	32
1. Le budget annexe Opéra-Odéon	32
2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai	34
3. Le budget annexe des Espaces Événementiels	35
4. Le budget annexe du stade Vélodrome	37
5. Le budget annexe des Pompes Funèbres	39
III – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	40
1. Les données clés de la dette	40
2. La gestion de la dette	43
3. La trésorerie	44

PRÉAMBULE

Le budget principal concentre 95 % des dépenses communales

Pour disposer d'une vision globale du budget communal, il convient d'agréger les comptes du budget principal de la Ville et de ses cinq budgets annexes. Afin d'apporter la meilleure lisibilité dans l'analyse, les flux croisés entre ces budgets sont retraités. À titre d'exemple, la subvention d'équilibre du budget Opéra-Odéon est une recette de 17,4 M€ pour ce budget annexe, mais une dépense du même montant sur le budget principal.

Les dépenses communales (fonctionnement et investissement) sont de 1 427 M€ au compte administratif 2016, en baisse de 2,3 % par rapport à 2015.

Le budget principal concentre 95 % des dépenses communales.

Ces chiffres tiennent compte du retraitement des flux croisés entre l'ensemble des budgets ; ainsi, dans le tableau cidessous, les dépenses du budget principal ne tiennent pas compte des subventions aux budgets annexes.

Dépenses réelles 2016 (fonctionnement + investissement) nettes des flux croisés entre les budgets			
Compte administratif	Montant	en % du total	
Budget principal	1 355,3 M€	95,0%	
Stade Vélodrome	36,6 M€	2,6%	
Opéra et Odéon	22,9 M€	1,6%	
Pompes Funèbres	6,9 M€	0,5%	
Espaces Événementiels	3,3 M€	0,2%	
Pôle Média de la Belle-de-Mai	2,3 M€	0,1%	
Total Ville de Marseille	1 427,3 M€	100,0%	

L'évolution de la situation financière consolidée en 2016

Un contexte financier contraint

► En 2016, la contribution de la Ville au redressement des comptes publics augmente de 20,7 M€

Sur les exercices 2014 à 2016, les collectivités locales ont enregistré une baisse de leur dotation globale de fonctionnement de 8,8 milliards d'€, dont 3,5 milliards d'€ à la charge des communes.

Pour la Ville de Marseille, cela s'est traduit par une réduction cumulative de la dotation globale de fonctionnement de 8,1 M€ en 2014, 20,4 M€ en 2015 et 20,7 M€ en 2016. Au total, en 2016, la contribution annuelle au redressement des comptes publics atteint 49,2 M€, soit une perte cumulée de recettes de 85,9 M€ sur la période 2014-2016.

Contribution au redressement des comptes publics de la Ville de Marseille - M€	2014	2015	2016
Contribution 2014	8,1	8,1	8,1
Contribution supplémentaire 2015		20,4	20,4
Contribution supplémentaire 2016			20,7
Total contribution annuelle	8,1	28,5	49,2
Perte de recette cumulée depuis 2014	8,1	36,6	85,9

D'autres mesures de portée nationale pèsent sur les finances de la Ville

L'exercice 2016 est également marqué par l'impact financier de l'aménagement des rythmes scolaires (ARS) pour une dépense nette de 17,4 M€ et celui de l'augmentation du point d'indice de 1,2 %, dont 0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2016 (soit une dépense sur cet exercice de l'ordre de 1,2 M€).

La stratégie municipale : une maîtrise globale des dépenses

Des efforts de gestion avec la poursuite du plan d'économies en matière de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2 % en 2016.

Les transferts de compétences opérés à la Communauté Urbaine (devenue Métropole) ont pesé à la baisse, à la fois sur les dépenses mais également sur les recettes avec une réduction de l'attribution de compensation perçue par la Ville.

En dehors de cet effet conjoncturel, la Ville a poursuivi ses efforts de gestion via l'optimisation de ses dépenses structurelles (maîtrise des effectifs et de la masse salariale notamment).

Ces efforts ont permis d'absorber des dépenses ponctuelles supplémentaires : accueil et organisation de la compétition sportive de l'Euro 2016 (+ 5 M€ sur le budget principal et + 1,3 M€ sur le budget du stade Vélodrome), montée en charge du fonctionnement des ARS (+ 5,3 M€ au titre des prestations relatives au marché) et règlement d'une fraction (plus importante qu'en 2015) du contingent d'aide sociale (+ 9,1 M€).

Compte administratif 2016	<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u> nettes des flux croisés entre les budgets		
	Montant Variation 2016		
Budget principal	951,9 M€	-24,2 M€	- 2,5%
Stade Vélodrome	24,0 M€	+1,0 M €	+ 4,2%
Opéra et Odéon	21,1 M€	+0,4 M€	+ 2,2%
Pompes Funèbres	6,7 M€	+1,6 M€	+ 32,2%
Espaces Évènementiels	2,3 M€	-0,8 M €	- 26,1%
Pôle Média de la Belle-de-Mai	1,9 M€	+0,4 M€	+ 20,7%
Total Ville de Marseille	1 007,9 M€	-21,6 M €	- 2,0%

La confirmation de la décélération des dépenses d'investissement

Hors remboursement des emprunts et mouvements neutres liés à la gestion de la dette, les dépenses d'investissement s'établissement à 194 M€, en baisse de 6 M€ par rapport à 2015.

Malgré le resserrement des dépenses d'investissement, le volume global de la programmation est resté suffisamment important pour permettre à la Ville d'investir, tant dans le domaine de la proximité que dans celui du développement et de l'aménagement (pour la réalisation d'opérations de sa compétence).

Parmi les principales opérations : le renouvellement du matériel du Bataillon de Marins-Pompiers (BMP) (9,2 M€), la modernisation et la requalification de l'éclairage public (5,1 M€), les travaux sur l'îlot Bernard Dubois (5 M€) et le déploiement de la vidéoprotection (3,1 M€).

Compte administratif 2016	Dépenses réelles d'investissement		
·	Montant	Variation 2	016
Budget principal	403,4 M€	-17,5 M €	- 4,2%
Stade Vélodrome	12,7 M€	+6,9 <i>M</i> €	ns
Opéra et Odéon	1,8 M€	-0,3 M €	- 14,4%
Pompes Funèbres	0,1 M€	0,0 M €	ns
Espaces Événementiels	1,0 M€	-0,4 M€	- 28,5%
Pôle Média de la Belle-de-Mai	0,4 M€	-0,4 M€	- 53,7%
Total Ville de Marseille	419,4 M €	-11,7 M€	- 2,7%

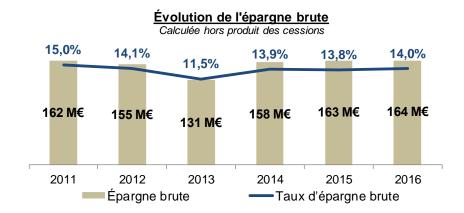
Une stratégie qui se matérialise par l'amélioration des indicateurs financiers

L'épargne brute reste stable grâce aux efforts de gestion

L'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement brute, mesure le solde entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente ainsi la marge disponible dégagée en section de fonctionnement pour rembourser les emprunts et financer les investissements.

Afin de mesurer la performance de ce niveau d'épargne brute et d'en assurer la comparabilité, on calcule un taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement).

Sur l'ensemble des budgets communaux, dans un contexte financier contraint, tant sur les volets dépenses que recettes, la maîtrise du fonctionnement a permis de conforter l'épargne brute en 2016 qui représente 14 % des recettes réelles de fonctionnement.

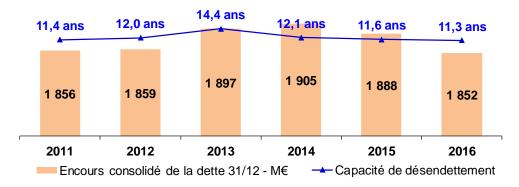


▶ Pour la troisième année consécutive, l'endettement diminue

La modération du niveau d'investissement a permis à la Ville de limiter le recours à l'emprunt et de se désendetter de 35,3 M€.

La capacité de désendettement (encours total de la dette/épargne brute), qui mesure le nombre théorique d'années nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette par l'épargne, est donc en diminution (11,3 années contre 11,6 années en 2015).

Évolution de l'endettement - M€

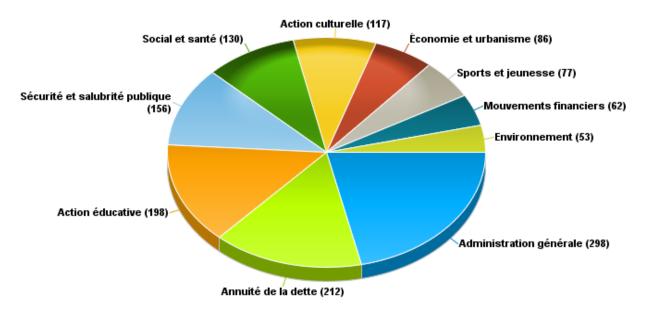


I - LES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

1. L'étude des résultats dégagés par le compte administratif

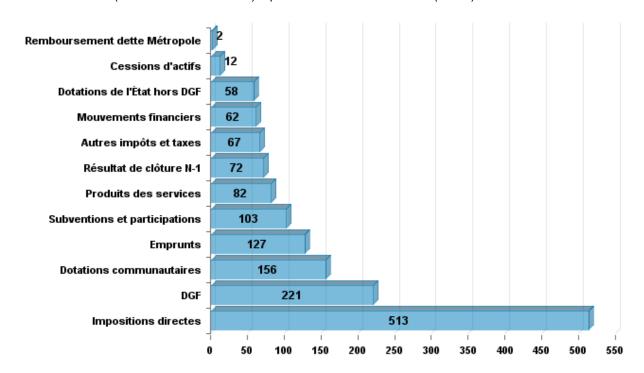
1.1. L'action municipale par grands secteurs

Le compte administratif 2016 sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élève en dépenses à 1 389 M€ (contre1 428 M€ en 2015) réparties de la manière suivante (en M€) :



et ses moyens de financement

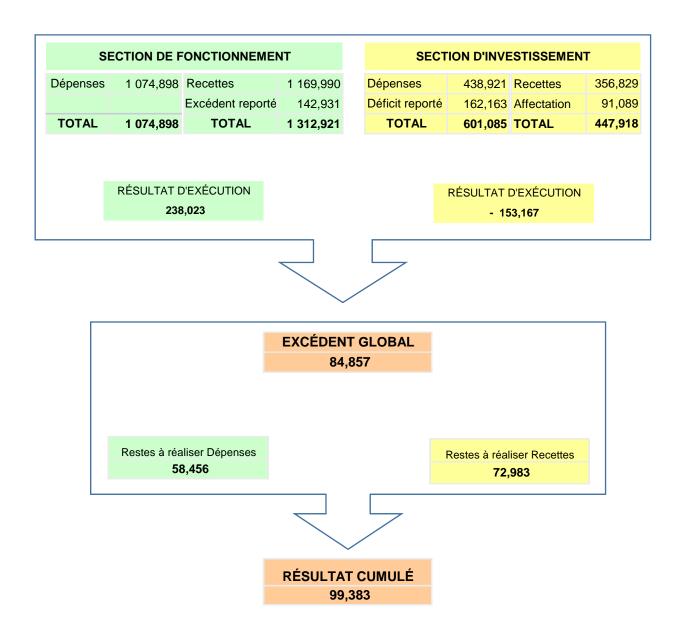
Les moyens de financement sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels (hors restes à réaliser), s'élèvent en recettes à 1 474 M€ (contre 1 500 M€ en 2015) réparties de la manière suivante (en M€) :



1.2. La présentation comptable de la gestion 2016 (en M€)

FONCTIONNEMENT					
OPÉRATIONS RÉELLES					
		Impositions directes DGF Dotations communautaires	512,815 220,604 155,943		
Charges de personnel	572,542	Produits des services Autres taxes et impôts	82,168 66,589		
Fonctionnement des services Subventions Frais financiers	223,584 138,700 50,699	Participations Autres dotations de l'État Cessions d'actif	60,547 38,391 12,484		
DÉPENSES RÉELLES	985,525	RECETTES RÉELLES	1 149,542		
OPÉRATIONS.	D'ORDRE À L'I	NTÉRIEUR DE LA SECTION			
0, 1,0,1,2,1,2	16,893		16,893		
OPÉRATIO		DE SECTION À SECTION	10,000		
		Cessions d'actifs (- value)	1,655		
Dotations aux amortissements et provisions	58,340	Reprises sur provisions	1,565		
Cessions d'actifs (+ value) DÉPENSES D'ORDRE	14,140 72,480	Subventions d'investissement transférées RECETTES D'ORDRE	0,334 3,554		
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 074,898	RECETTES DE L'EXERCICE	1 169,990		
		Excédent de fonctionnement reporté	142,931		
TOTAL DES DÉPENSES	1 074,898	TOTAL DES RECETTES	1 312,921		
		Excédent de fonctionnement	238,023		
INVESTISSEMENT					
	OPÉRATION	S RÉELLES			
		Emprunts	127,285		
Remboursement de la dette Dépenses d'investissement	161,544 144,927	Mouvements financiers Subventions et divers	61,650 41,968		
Mouvements financiers Subventions	61,650 35,234	F.C.T.V.A. Remboursement dette Métropole	19,746 1,687		
DÉPENSES DE L'EXERCICE	403,355	RECETTES DE L'EXERCICE	252,337		
OI	PÉRATIONS PA	TRIMONIALES			
	32,012		32,012		
OPÉRATIO		E SECTION À SECTION	02,012		
Cessions d'actifs (- value) Provisions	1,655 1,565	Amortissements et provisions	58,340		
Subventions d'invest, transférées et divers	0,334	Cessions d'actifs (+ value)	14,140		
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	3,554	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	72,480		
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	438,921	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	356,829		
Déficit d'investissement reporté	162,163	Affectation du résultat	91,089		
TOTAL DES DÉPENSES	601,085	TOTAL DES RECETTES	447,918		
Déficit d'investissement	153,167	TAN/COTTOOL:			
		- INVESTISSEMENT			
	1 675,982		1 760,839		
	GLOBAL DE C	LÔTURE 84,857			

1.3. La formation du résultat comptable (en M€)



En 2016, la section d'investissement, après report du déficit 2015, soit 162,163 M€, présente un résultat d'exécution négatif de 153,167 M€. En fonctionnement, l'excédent reporté 2015, soit 142,931 M€, augmenté du résultat de l'exercice 2015, affiche un résultat d'exécution positif de 238,023 M€. Avant restes à réaliser, l'excédent global du compte administratif 2016 s'élève donc à 84,857 M€.

La prise en compte des dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre (soit 58,456 M€ en fonctionnement) et des recettes certaines dont le titre n'a pas été émis à l'issue de l'exercice (soit 72,983 M€ en investissement) permet d'établir un résultat cumulé 2016 excédentaire à 99,383 M€. Ces restes à réaliser concernent les postes suivants :

⇒ en dépenses de fonctionnement

_ _ _	le fonctionnement des services le contingent d'aide sociale les subventions de fonctionnement le personnel	32,572 M€ 10,766 M€ 8,473 M€ 6,645 M€
	ie poteorinor	58,456 M€

⇒ en recettes d'investissement

_	les emprunts restant à réaliser	59,000 M€
_	les subventions à percevoir	9,543 M€
_	les créances à l'égard des tiers	4,440 M€
		72,983 M€

Les subventions à percevoir s'appuient sur des arrêtés notifiés à la Ville, non encore recouvrés à ce jour mais susceptibles de l'être dans le courant de l'exercice 2017 compte tenu des dépenses réalisées.

Par ailleurs, la Ville a souscrit des contrats de prêt pour couvrir le report d'emprunt, qui seront mobilisés en fonction de ses besoins de trésorerie.

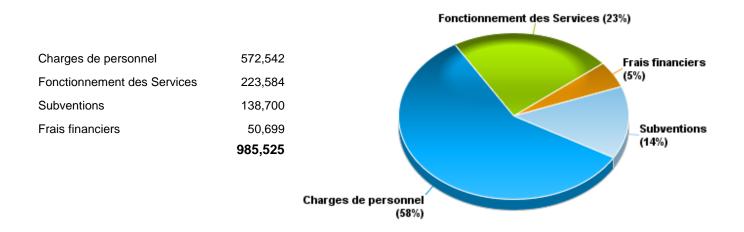
Enfin, les créances à l'égard des tiers concernent des travaux effectués pour le compte de tiers défaillants, notamment dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

1.4. La structure du compte administratif en mouvements réels

1.4.1 La section de fonctionnement

► Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



► Les recettes

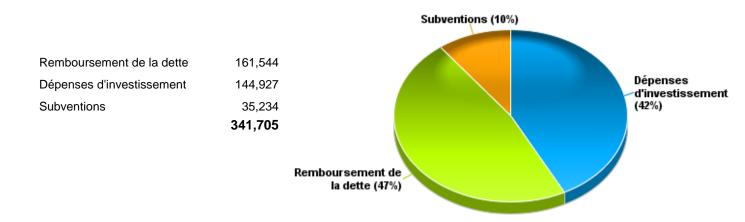
Les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions d'actifs, se répartissent de la manière suivante :

		Participations (5%)
Impositions directes	512,815	Impositions directes (45%) Produits des
DGF	220,604	Autres dotations de
Dotations communautaires	155,943	l'État (3%)
Produits des services	82,168	Autres taxes et impôts (6%)
Autres taxes et impôts	66,589	impors (0%)
Participations	60,547	
Autres dotations de l'État	38,391	DGF (19%)
	1 137,058	Dotations communautaires (14%)

1.4.2 La section d'investissement

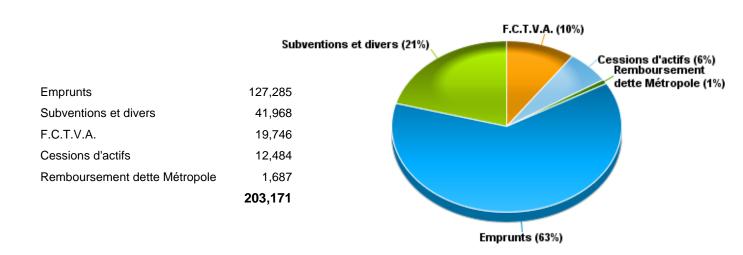
► Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :



► Les recettes

Les recettes réelles d'investissement, hors mouvements financiers, se répartissent de la manière suivante :



2. L'analyse des réalisations

2.1. Les taux d'exécution

2.1.1 La section de fonctionnement

Dépenses (en M€)	Prévu 2016	CA 2016	Taux de réalisation
Charges de personnel	589	573	97%
Fonctionnement des services	284	224	79%
Subventions	153	139	91%
Frais financiers	59	51	86%

Recettes (en M€)	Prévu2 016	CA 2016	Taux de réalisation
Impositions directes	516	513	99%
DGF	221	221	100%
Dotations communautaires	156	156	100%
Produits des services	78	82	105%
Autres taxes et impôts	61	67	109%
Participations	58	61	105%
Autres dotations de l'État	38	38	100%

2.1.2 La section d'investissement

Dépenses (en M€)	Prévu 2016	CA 2016	Taux de réalisation
Dépenses d'investissement	185	145	78%
Remboursement de la dette	162	162	100%
Subventions	40	35	88%

Recettes (en M€)	Prévu 2016	CA 2016	Taux de réalisation
Emprunts	186	127	68%
Subventions et divers	56	42	75%
F.C.T.V.A.	20	20	100%
Cessions d'actifs	10	12	125%
Remboursement dette Métropole	2	2	100%

2.2. L'évolution de la section de fonctionnement¹

La réduction des charges financières ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement (personnel et subventions en particulier) ont permis de stabiliser l'évolution globale du budget de fonctionnement quasiment au même niveau qu'en 2015, soit + 2,39 %. Il convient de souligner cette stabilité d'autant que l'exercice 2016 a été marqué par :

- l'accueil et l'organisation de la compétition sportive de l'Euro 2016, qui a généré une dépense de 5 M€ au budget principal (et une recette en regard de 1 M€)²,
- la montée en charge du fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui a suscité une dépense complémentaire de 5,3 M€ au titre des prestations relatives au marché,
- et le règlement d'une fraction plus importante qu'en 2015 du contingent d'aide sociale, soit 12,6 M€ contre 3,5 M€ en 2015.

Ce contrôle des dépenses s'imposait face au peu de marges de manœuvre que présente la structure des recettes de fonctionnement, dont la progression s'est limitée à 0,5 % malgré une nouvelle perte sur la DGF et les autres dotations de l'État de 24,5 M€.

2.2.1 Les dépenses

		CA 2015 Évolutions						
	Brut	Retraitement	Retraité	CA 2010	Avant re	traitement	Après re	traitement
Charges de personnel	580,123	-8,289	571,834	572,542	-7,581	-1,31%	0,708	0,12%
Fonctionnement des services	223,569	-23,538	200,031	223,584	0,015	0,01%	23,553	11,77%
Subventions	151,450	-14,076	137,374	138,700	-12,750	-8,42%	1,326	0,97%
Frais financiers	53,253		53,253	50,699	-2,554	-4,80%	-2,554	-4,80%
TOTAL	1 008,395	-45,903	962,492	985,525	-22,870 -2,27%		23,033	2,39%

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élevaient à 1 008,395 M€ en 2015, enregistrent un net recul en 2016 pour atteindre 985,525 M€. Toutefois, cette diminution de 22,870 M€ (soit - 2,27 %) constatée en résultat brut peut être nuancée pour tenir compte de mouvements budgétaires non récurrents intervenus sur l'exercice 2015.

Après retraitement, le résultat s'inverse enregistrant une progression de 23,033 M€, soit + 2,39 %, évolution néanmoins quasi-équivalente à celle constatée en 2015, alors que l'organisation de l'Euro 2016 a engendré une dépense exceptionnelle sur le budget principal de 4,998 M€. De plus, ce résultat doit être relativisé au regard des évolutions détaillées par poste budgétaire qui, à l'exclusion des dépenses courantes et exceptionnelles, sont toutes relativement stables ou en baisse.

Les retraitements opérés sur l'exercice 2015 présentés dans les tableaux permettent une analyse à périmètre équivalent afin de tenir compte :

- pour le poste personnel :
- du transfert du budget principal vers le budget annexe OPODE des frais de personnel permanent de l'Opéra et de l'Odéon, gérés définitivement depuis 2016 sur le budget annexe après une période transitoire sur le budget principal,

¹ Les montants figurant dans les tableaux sont exprimés en M€

² Pour rappel, une dépense complémentaire de 7,2 M€ (avec une recette en regard de 2,5 M€) est comptabilisée sur le budget annexe du stade Vélodrome

- des transferts de charges à la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) afférents à la politique de la ville et à la mobilité urbaine intervenus en 2016,
- pour le fonctionnement des services :
- de la convention transitoire de 2015 avec la Métropole AMP relative à la compétence pluvial,
- de la dénonciation de la convention signée avec la RTM sur les compensations tarifaires ne donnant plus lieu à ce type de dépenses à compter de 2016,
- du changement, au dernier trimestre 2015, du mode de gestion de l'aménagement des rythmes scolaires (ARS) dont les montants inscrits en subventions sont transférés sur ce poste,
- pour les subventions :
- du transfert des ARS vers le poste fonctionnement,
- des transferts de charges à la Métropole AMP afférents à la politique de la ville et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

▶ Les charges de personnel

		CA 2015			CA 2016	Évolutions			
		Brut	Retraitement	Retraité	CA 2016	Avant retraitement		Après retraitemen	
Personnel permanent		461,586	-8,289	453,297	453,684	-7,902	-1,71%	0,387	0,09%
Transfert à la Métropole	(1)		-2,022						
OPODE	(2)		-6,267						
Personnel non permanent		16,444	-0,665	15,779	16,293	-0,151	-0,92%	0,514	3,26%
Charges communes		20,594	0,665	21,259	21,236	0,642	3,12%	-0,023	-0,11%
Personnel extérieur		81,499		81,499	81,329	-0,170	-0,21%	-0,170	-0,21%
TOTAL		580,123	-8,289	571,834	572,542	-7,581	-1,31%	0,708	0,12%

^{(1) -1,792 (}politique de la ville), - 0,230 (Mobilité urbaine)

Le taux de réalisation du budget alloué pour les charges de personnel qui atteint 97,16 % (contre 98,3 % en 2015) traduit la préoccupation de l'administration d'ajuster, tout au long de l'année, les recrutements au plus près des besoins.

Il en découle une évolution de 0,708 M€, soit + 0,12 %, sur un poste qui représente 58 % du budget de fonctionnement.

En effet, cette volonté de maîtrise des charges de personnel est le corollaire indispensable des contraintes multiples que doit absorber le budget.

En matière d'effectif total (budget principal et budgets annexes), l'ajustement des recrutements et les transferts à la Métropole de certaines catégories de personnel ont permis de passer de 11 904 agents permanents au 31 décembre 2015 (y compris 133 CDI de l'Opéra) à 11 888 agents au 31 décembre 2016.

Le personnel permanent

Après retraitement, ce poste reste quasiment stable avec une évolution de + 0,09 % représentant seulement 0,387 M€, alors que sur les 5 derniers exercices, les dépenses de personnel permanent ont évolué en moyenne de 7,8 M€ par an, pour une progression moyenne de 27 agents par an en équivalent temps plein (ETP).

⁽²⁾ Transfert frais de personnel de l'Opéra et de l'Odéon sur le budget annexe OPODE

La maîtrise de ce poste, qui regroupe près de 80 % des charges de personnel, est le résultat d'une gestion rigoureuse des effectifs.

Toutefois, cet effort notable est atténué par les facteurs traditionnels d'évolution de la masse salariale (mesures nationales et individuelles qui s'imposent à la Ville).

S'agissant de la balance des effectifs, deux facteurs d'évolution doivent être soulignés :

- les départs : le budget primitif 2016 avait été fixé sur la base d'un volume de départs définitifs de 380 agents en ETP ; ce nombre a été dépassé pour atteindre 451 en fin d'exercice. À cet effet volume, il faut ajouter le glissement vieillesse technicité (GVT) négatif ou « effet de noria » qui mesure l'impact du renouvellement du personnel sur l'évolution des traitements indiciaires. En effet, les entrants, en moyenne plus jeunes et moins avancés en grade que les sortants, pèsent moins sur la masse salariale ;
- les recrutements : ils ont fait l'objet d'une attention particulière. Alors que la prévision budgétaire était établie sur la base de 569 entrées, elles ont été limitées à 473. Cet écart de 96 agents peut s'expliquer par le report de certains recrutements pour des raisons techniques ou par des arbitrages réalisés en cours d'exercice (le contingent des agents du stationnement payant par exemple). Enfin, l'anticipation des impacts budgétaires de la réforme « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR) à compter de 2017 et le surcoût de la rémunération indiciaire en année pleine ont incité à la prudence en limitant les autorisations de recrutement.

S'agissant des mesures nationales et individuelles, part contrainte du poste personnel, elles atténuent les mesures locales de maîtrise de la masse salariale. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2016 de + 0,6 %,
- l'augmentation des cotisations retraites CNRACL (alignement progressif sur le privé),
- la hausse du traitement minimum de la fonction publique,
- l'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),
- la progression du régime indemnitaire (+ 0.45 %).
- le glissement vieillesse technicité (GVT) positif,
- l'application de l'abattement maladie sur le régime indemnitaire (depuis novembre 2016).

Le personnel non permanent

En tenant compte de la nouvelle ventilation opérée entre personnel non permanent et charges communes consécutive à la centralisation des dépenses de personnel par la Direction des Ressources Humaines en 2015, ces dépenses évoluent de 3,26 % (soit + 0,514 M€), progression toutefois relative compte tenu du poids de ce poste dans la globalité des dépenses de personnel (moins de 3 %).

Ces dépenses sont constituées des paies des vacataires, des contractuels et des saisonniers.

Dans le détail, parmi les principales variations, on peut citer notamment celles :

- des vacataires affectés aux Mairies de Secteur (- 0,513 M€),
- des vacataires dont la gestion est centralisée à la DRH pour le compte des autres services municipaux notamment dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et de la culture (+ 0,684 M€),
- des saisonniers également gérés par la DRH pour l'ensemble des services municipaux, majoritairement en période estivale (+ 0,302 M€),
- des personnels contractuels du BMP (+ 0,060 M€),
- de la régie des intermittents du spectacle et des vacataires du Palais des Sports et du Dôme (- 0,019 M€).

Les charges communes

Constituant moins de 4 % des charges totales de personnel, elles regroupent principalement les frais de personnel assimilés pour les titres restaurant et de transport, le fonds de compensation au supplément familial, les allocations chômage ainsi que les frais d'examens médicaux ou pharmaceutiques des médecines du travail et de contrôle.

Elles sont quasiment stables ; leur évolution est de - 0,11 % (- 0,023 M€) avec des variations contrastées :

- les allocations chômage (+ 0,197 M€),
- les titres restaurant (- 0,049 M€),
- les dépenses de médecine du travail et pharmacie (- 0,153 M€),
- les capitaux décès et invalidité (- 0,119 M€),
- les titres de transport (+ 0,160 M€),
- le fonds de compensation du supplément familial (- 0,035 M€),
- les cotisations AGESSA (sécurité sociale des auteurs) et charges diverses (- 0,024 M€).

Le personnel extérieur

Ce poste, qui totalise environ 14 % des charges de personnel, enregistre aussi une légère diminution de 0,21 % (soit - 0,170 M€).

Il est composé à 99 % du remboursement à la Marine nationale du personnel militaire du BMP dont la Ville assume la charge. À ce contingent s'ajoute, dans une moindre mesure, le paiement des études surveillées et de la surveillance des cantines par le personnel non municipal des écoles.

La dépense du BMP qui atteint 80,300 M€ reste quasiment stable (- 0,156 M€, soit - 0,19 %), notamment en raison des difficultés de recrutement de Marins-Pompiers titulaires. Il convient de rappeler que 10 % environ de cette charge, soit 7,776 M€, constituent des frais de personnel mis à disposition d'organismes extérieurs et font l'objet de remboursements.

En parallèle, le montant des indemnités versées au personnel de l'Éducation nationale pour les études surveillées et la surveillance des cantines, soit 1,010 M€, évolue de - 0,032 M€ (soit - 3,07 %).

Enfin, une nouvelle dépense impacte également ce poste en 2016, pour 0,018 M€ : il s'agit des médecins mis à disposition par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (médecine de contrôle).

▶ Le fonctionnement des services

			CA 2015		CA 2016	Évolutions				
		Brut	Retraitement	Retraité	OA 2010	Avant re	etraitement	Après re	etraitement	
Dépenses courantes et exceptionnel	les	206,802	-23,538	183,264	199,600	-7,202	-3,48%	16,336	8,91%	
RTM	(1)		-16,525							
Pluvial	(2)		-16,841							
ARS	(3)		9,894							
Transfert à la Métropole hors pluvial	(4)		-0,066							
Dotations aux Arrondissements		13,232		13,232	11,366	-1,866	-14,10%	-1,866	-14,10%	
Fonctionnement des services hors contingent		220,034		196,496	210,966	-9,068	-4,12%	14,470	7,36%	
Contingent d'aide sociale		3,535		3,535	12,618	9,083	256,94%	9,083	256,94%	
Fonctionnement des services		223,569	-23,538	200,031	223,584	0,015	0,01%	23,553	11,77%	

⁽¹⁾ Dénonciation des conventions et reliquat des compensations tarifaires

Pour la lisibilité du compte administratif, il est apparu nécessaire d'extraire les flux du contingent d'aide sociale (ancienne dépense d'aide sociale en application des dispositions de la loi 83-8 du 7 janvier 1983) des frais de fonctionnement des services, du fait de son volume financier significatif en 2016.

En outre, pour la cohérence des comparaisons, ont été exclues de 2015 les dépenses qui sortent en 2016 du champ d'intervention de la Ville relatives au pluvial, à la mobilité et aux compensations tarifaires RTM. Par ailleurs, les dépenses des ARS, comptabilisées en partie sur les subventions en 2015, ont été basculées intégralement dans le fonctionnement des services.

Les dépenses courantes et exceptionnelles

L'ensemble des dépenses courantes et exceptionnelles, qui s'est élevé à 199,600 M€ en 2016, progresse de 8,91 % dont le quart est imputable à l'organisation de l'Euro 2016 pour un montant de 4,447 M€.

Les principales augmentations concernent :

- les prestations relatives au marché des ARS : + 5,313 M€ (en tenant compte de la dépense 2015 retraitée),
- les loyers immobiliers : + 3,651 M€ (dont 0,416 M€ pour l'Euro 2016),
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 2,805 M€ (dont 2,142 M€ pour l'Euro 2016 et 0,319 M€ pour MP 2017).
- les frais de gardiennage : + 2,368 M€ (dont 1,389 M€ pour l'Euro 2016).
- le développement de la vidéoprotection : + 2,119 M€, dont + 1,200 M€ sur les frais de télécommunications et + 0,919 M€ sur la maintenance et les prestations,
- l'énergie : + 1,628 M€ dont 1,271 M€ pour les bâtiments et 0,357 M€ pour l'éclairage public,
- les autres services extérieurs : + 1,191 M€ (hors vidéoprotection),
- les frais d'annonces et insertions : + 1,185 M€ (dont 0,188 M€ pour l'Euro 2016).

⁽²⁾ Convention transitoire avant transfert de charges à la Métropole (échéances 2014 et 2015) et reliquat 2013

⁽³⁾ Transfert du poste subventions

⁽⁴⁾ Mobilité urbaine

D'autres charges diminuent, permettant d'atténuer l'augmentation globale. On peut citer notamment :

- les admissions en non-valeur : 1,083 M€,
- les charges locatives : 0,880 M€,
- les fournitures scolaires : 0,702 M€,
- les foires et expositions : 0,647 M€,
- les achats de prestations de services : 0,426 M€,
- les annulations de titres sur exercices antérieurs : 0.210 M€.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Les dotations financières allouées aux Mairies d'Arrondissements pour leur fonctionnement ont diminué de 14,10 %, soit - 1,866 M€.

Cette évolution est le résultat des dispositions précisées dans la délibération d'attribution du 26 octobre 2015, de nature :

- réglementaire (ajustement de l'inventaire des équipements transférés, prise en compte des caractéristiques propres aux arrondissements),
- budgétaire (remboursement de la Mairie Centrale pour les activités périscolaires),
- conjoncturelle (application d'un taux prévisionnel d'inflation de 1 % et contribution à la maîtrise des dépenses de la collectivité).

Si l'on rajoute aux dotations (11,366 M€) les charges de personnel (permanents et vacataires), les dépenses de fonctionnement des Mairies d'Arrondissements représentent un montant de 55,182 M€ en 2016, soit 5,6 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Le contingent d'aide sociale

En 2016, la dépense sur ce poste s'est élevée à 12,618 M€ contre 3,535 M€ en 2015.

Cette augmentation de 9,083 M€ est liée à l'apurement partiel, fin 2016, du solde des dépenses d'aide sociale qui faisait l'objet d'un différend avec le Département des Bouches-du-Rhône depuis près de vingt ans au sujet des modalités de calcul.

En effet, la Ville de Marseille a volontairement procédé au règlement des crédits, reportés depuis, pour mettre fin à une longue série d'épisodes contentieux tout en prenant acte du partenariat renouvelé entre les deux collectivités pour le développement du territoire marseillais. Le solde, soit 10,766 M€, a été réglé en janvier 2017.

Les subventions de fonctionnement et en annuités

			CA 2015		Évolutions				
		Brut	Retraitement	Retraité	CA 2010	Avant retraitement		Après retraitement	
Subventions de fonctionnement		151,334	-14,076	137,258	138,583	-12,751	-8,43%	1,325	0,97%
ARS	(1)		-9,894						
Transfert à la Métropole	(2)		-4, 182						
Subventions en annuités		0,116		0,116	0,117	0,001	0,86%	0,001	0,86%
TOTAL		151,450	-14,076	137,374	138,700	-12,750 -8,42%		1,326	0,97%

⁽¹⁾ Transfert vers le poste fonctionnement des services

^{(2) - 4,010 (}GIP Politique de la Ville), - 0,172 (DSP aires d'accueil des gens du voyage)

Le taux de réalisation des subventions s'établit à 91,08 %, taux comparable à celui de 2015.

Après neutralisation des dépenses des ARS, désormais intégrées et analysées dans les charges courantes de fonctionnement (cf. *supra*) et la prise en compte des transferts à la Métropole AMP, les dépenses de subventions n'augmentent que de 0,97 %, soit + 1,326 M€, traduction de la volonté de la municipalité de contenir l'évolution de cette dépense.

 Les subventions aux organismes privés, qui constituent 46,3 % du poste, ont été exécutées à 89,2 % pour un mandaté global de 64,187 M€. La progression de 2,425 M€ se répartit de manière contrastée.

Les principales variations :

- + 1,647 M€ sur les fonctions éducation et formation continue,
- + 0,681 M€ sur la fonction culture,
- + 0,369 M€ sur la fonction sport et jeunesse (dont 0,220 M€ pour MP 2017),
- + 0.195 M€ sur les fonctions famille, personnes âgées et petite enfance.
- + 0.059 M€ sur les fonctions interventions sociales et santé.
- 0,398 M€ sur les fonctions aménagement urbain et environnement,
- 0,279 M€ sur l'action économique, le commerce et le tourisme,
- - 0,144 M€ sur les fonctions liées aux relations internationales,
- + 0,295 M€ sur les autres fonctions (dont 0,065 M€ pour l'Euro 2016 et 0,015 M€ pour MP 2017).
- Les subventions aux organismes publics, représentant 17,6 % des subventions versées et exécutées à hauteur de 96,6 % pour un mandaté de 24,399 M€, diminuent de 0,588 M€.

Les principales variations :

- la Caisse des écoles : 0,350 M€,
- le secteur mer et littoral : 0,147 M€,
- l'enseignement supérieur et la recherche : 0,129 M€,
- l'Office de Tourisme : + 0,250 M€ (dont + 0,186 M€ liés à l'Euro 2016),
- l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée : + 0,100 M€,
- et divers organismes pour une évolution cumulée de 0,311 M€.
- Les subventions versées dans le cadre des délégations de service public (DSP) constituent 12,1 % de ce poste et sont exécutées à hauteur de 90,7 % pour un mandaté global de 16,758 M€. L'économie de 2,033 M€ est essentiellement le fait des variations suivantes :
- la restauration scolaire : 3,043 M€,
- le centre animalier SPA : 0,459 M€,
- les fermes pédagogiques : 0,049 M€,
- le secteur culturel : + 1,383 M€, dont + 1,438 M€ sur la Cité de la Musique, 0,055 M€ sur les autres DSP culturelles.
- les Maisons pour Tous : + 0,125 M€,
- le secteur sportif : + 0,011 M€.
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes, soit près du quart du volume des subventions (24 %), ont été exécutées à hauteur de 95 % pour un mandaté global de 33,238 M€. La progression de 1,520 M€ est le résultat de :
- l'augmentation de la subvention au budget annexe stade Vélodrome du fait de l'Euro 2016 pour 2,208 M€ (cf. *infra* le détail des évolutions internes au budget annexe),

- la diminution de 0,482 M€ au budget annexe Espaces Événementiels, conséquence de la maîtrise des dépenses d'exploitation et du regain d'activité de ce service qui a permis de générer un surcroît de recettes de locations d'espaces,
- la diminution de 0,206 M€ au budget annexe Opéra-Odéon à la suite de divers ajustements intervenus en cours d'exercice.

Les frais financiers

L'ensemble des frais financiers s'établit à 50,699 M€ en 2016, contre 53,253 M€ en 2015. Ce montant intègre les intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de - 0,532 M€ en 2016.

Les intérêts de la dette (compte 66111) hors ICNE diminuent de 1,463 M€, soit - 2,83 %, passant de 51,836 M€ en 2015 à 50,373 M€ en 2016, conséquence de la baisse des taux d'intérêt long et court termes et de la gestion active de la dette mise en œuvre par la collectivité.

2.2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) s'élèvent à 1 137,058 M€ contre 1 161,403 M€ en 2015. Elles s'exécutent à 100,8 % par rapport à la prévision budgétaire de l'exercice.

Si l'on retraite sur l'exercice 2015 les flux liés aux services Opéra et Odéon, désormais gérés en budget annexe, ainsi que la diminution de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences à la Métropole, les recettes s'élèvent à 1 131,305 M€ en 2015 et progressent de 0,51 % malgré la nouvelle réfaction de 20,735 M€ opérée par l'État sur la DGF.

L'ensemble des recettes de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-après :

	CA 2015				CA 2016		Évolu	ıtions	
	Brut	Retraitem	ents	Retraité	CA 2010	Avant retraitement		raitement	
DGF	240,313			240,313	220,604	-19,709	-8,20%	-19,709	-8,20%
Dotation forfaitaire	165,466			165,466	145,221	-20,245	-12,24%	-20,245	-12,24%
DSUCS	59,941			59,941	60,540	0,599	1,00%	0,599	1,00%
DNP	14,907			14,907	14,843	-0,064	-0,43%	-0,064	-0,43%
Autres dotations d'État	43,218			43,218	38,391	-4,827	-11,17%	-4,827	-11,17%
Compensation TH et FB	36,369			36,369	32,146	-4,223	-11,61%	-4,223	-11,61%
Compensations et péréquations	3,871			3,871	3,301	-0,570	-14,72%	-0,570	-14,72%
DGD	2,835			2,835	2,835	0,000	0,00%	0,000	0,00%
DSI	0,143			0,143	0,110	-0,033	-23,08%	-0,033	-23,08%
Dotations communautaires	176,567	-23,830		152,737	155,943	-20,624	-11,68%	3,206	2,10%
Attribution de compensation	163,860	-23,830	(1)	140,030	140,030	-23,830	-14,54%	0,000	0,00%
FPIC	12,706			12,706	15,913	3,207	25,24%	3,207	25,24%
Participations	50,087			50,087	60,547	10,460	20,88%	10,460	20,88%
Sous-total Ressources externes : 42%	510,185	-23,830		486,355	475,485	-34,700	-6,80%	-10,870	-2,23%
Impôts et taxes	558,173			558,173	579,404	21,231	3,80%	21,231	3,80%
Impositions directes	495,559			495,559	512,815	17,256	3,48%	17,256	3,48%
Autres impôts et taxes	59,712			59,712	63,030	3,318	5,56%	3,318	5,56%
Rôles supplémentaires	2,902			2,902	3,559	0,657	22,64%	0,657	22,64%
Produits des services	93,045	-6,268		86,777	82,168	-10,877	-11,69%	-4,609	-5,31%
Produits des services et du domaine	50,490	-6,267	(2)	44,223	48,681	-1,809	-3,58%	4,458	10,08%
Autres produits de gestion courante	37,292	-0,001	(3)	37,291	23,702	-13,590	-36,44%	-13,589	-36,44%
Produits financiers	1,579			1,579	1,244	-0,335	-21,22%	-0,335	-21,22%
Atténuations de charges	1,138			1,138	5,651	4,513	396,57%	4,513	396,57%
Produits exceptionnels	2,546			2,546	2,890	0,344	13,51%	0,344	13,51%
Sous-total Ressources internes : 58%	651,218	-6,268		644,950	661,572	10,354	1,59%	16,622	2,58%
TOTAL Recettes	1 161,403	-30,098		1 131,305	1 137,058	-24,345	-2,10%	5,753	0,51%

⁽¹⁾ montant des charges transférées à la Métropole, fixé par la CLECT

⁽²⁾ fin de remboursements de frais de personnel par le budget annexe Opéra-Odéon

⁽³⁾ redevance DSP aires d'accueil des gens du voyage transférée à la Métropole

▶ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	CA 2015	CA 2016	Évolutions CA 2016/ CA 201		
Dotation forfaitaire	165,466	145,221	-20,245	-12,23%	
Dotation de référence (N-1 notifié)	185,462	165,466	-19,996	-10,78%	
Variation population	0,378	0,490	0,112	29,62%	
Contribution au redressement des comptes publics supplémentaire	-20,374	-20,735	-0,361	1,77%	
DSUCS	59,941	60,540	0,599	1,00%	
DNP	14,907	14,843	-0,064	-0,43%	
TOTAL	240,313	220,604	-19,709	-8,20%	

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé par la loi de finances. En 2016, il a diminué de 3,67 milliards d'€ dans les mêmes proportions qu'en 2015, soit le double de la baisse amorcée dès 2014, afin de faire contribuer l'ensemble des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Dans la mesure où, depuis sa mise en application en 2014, la contribution s'applique sur le montant de la DGF de l'année précédente déjà diminuée de cette ponction, la perte cumulée pour Marseille, depuis 3 ans, atteint 86 M€.

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire, qui constitue 66 % de la DGF, est pour la Ville la principale dotation de l'État. Avec un montant notifié en 2016 de 145,221 M€, elle affiche une réduction de 20,244 M€ qui annihile la progression de la fiscalité directe constatée dans le même temps.

Le montant 2016 a été déterminé à partir de la dotation forfaitaire notifiée en 2015 à 165,466 M€, modifiée à la hausse pour Marseille en fonction de la dynamique de population ; la variation positive de population (+ 2 647 habitants INSEE, soit + 2 938 en population DGF) a produit une augmentation de 0,490 M€.

Ce gain est très faible au regard de la contribution au redressement des comptes publics imposée par l'État pour la troisième année consécutive. Celle-ci, calculée indépendamment de la dotation forfaitaire, par un taux de prélèvement unique de 1,8 % sur les recettes réelles de fonctionnement du budget principal, s'est traduite pour Marseille par une nouvelle ponction de 20,735 M€, en augmentation de 0,361 M€ par rapport à 2015.

La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La DSU (27 % de la DGF) s'élève à 60,540 M€.

Marseille étant sortie en 2014 de la « DSU cible » (250 premières villes éligibles), la progression de cette dotation a été limitée à l'inflation, engendrant un manque à gagner cumulé (exercices 2014-2015-2016) pour la Ville de près de 23 M€.

La sortie de la « DSU cible » est la conséquence de la baisse de l'indice synthétique, indicateur servant à mesurer la richesse fiscale et le niveau de charges des communes.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation (7 % de la DGF) vise principalement à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes de même strate démographique (+ 200 000 habitants dont Paris).

Les crédits alloués à la DNP mis en répartition au sein des communes sont restés stables.

Pour Marseille, malgré une légère baisse de son potentiel financier par habitant de 0,2 % (qui est passé de 986,46 € en 2015 à 984,64 € en 2016), il est à noter une perte sur cette dotation de 0,064 M€.

► Les autres dotations de l'État

Les compensations de taxe d'habitation (TH) et taxes foncières (FB/FNB)

Pour 2016, le montant total de ce poste, 32,146 M€, enregistre une perte de 4,223 M€, soit - 11,61 % par rapport à 2015, en raison principalement de la forte diminution de la compensation de TH.

Celle-ci constitue 88 % des compensations et s'élève à 28,367 M€, avec une baisse de 4,798 M€ par rapport à 2015. En effet, elle est calculée sur des bases exonérées 2015 moins élevées du fait de la suppression par l'État de la demi-part fiscale dont bénéficiaient certaines catégories de contribuables modestes (personnes âgées, veuves, célibataires sans personne à charge et dont les revenus n'excèdent pas un certain seuil).

Il convient à ce titre de souligner l'absence de dynamique du dispositif de compensation de TH appliqué par l'État, dans la mesure où le taux servant au calcul est figé, depuis 1991, à 25,80 % contre 28,56 % (taux de TH de 2016) privant ainsi la collectivité d'environ 4 M€ de produit fiscal en 2016.

L'allocation compensatrice pour perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants demeure inchangée à 1,263 M€.

L'allocation compensatrice de taxes foncières (8 % de compensation), à hauteur de 2,516 M€, progresse de + 29,7 % (soit + 0,576 M€) par rapport à 2015 en raison de deux dispositifs appliqués dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- l'un concernant l'abattement de 30 % des valeurs locatives des logements à usage locatif appartenant aux organismes HLM ou sociétés d'économie mixte,
- l'autre relatif aux locaux commerciaux bénéficiant d'une exonération temporaire de 5 ans.

Les autres compensations et péréquations

Ce poste enregistre une perte de 0,571 M€, soit - 14,74 %, du fait de la diminution de la dotation de compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET, ex TP) qui s'élève à 2,841 M€. Elle constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2016.

La dotation de recensement baisse à 0,178 M€ contre 0,190 M€ en 2015.

La dotation pour les titres sécurisés (0,282 M€) est identique à celle de 2015.

La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD, identique à celle de 2015, s'élève en 2016 à 2,835 M€, soit :

- la DGD hygiène : 2,832 M€,
- la DGD transfert de compétences : 0,003 M€.

La dotation spéciale instituteurs (DSI)

Elle s'établit pour 2016 à 0,110 M€, soit - 0,033 M€. La baisse récurrente de la DSI résulte de l'extinction progressive du corps des instituteurs intégré dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à un logement de fonction.

Les dotations communautaires

L'attribution de compensation (AC)

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2016, la nouvelle AC 2016 cumule le montant de l'AC 2015, soit 157,670 M€, et celui de la dotation de solidarité communautaire (DSC), soit 6,191 M€, l'ensemble étant minoré des 23,831 M€ évalués par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en fonction des nouveaux transferts de compétences.

Il en résulte un montant total de la nouvelle AC de 140,030 M€.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Cette dotation de péréquation horizontale a été créée par la loi de finances pour 2012 pour pallier les inégalités de ressources entre les territoires. En effet, elle consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le montant des ressources du FPIC est fixé dans la loi de finances qui l'a créé. En 2013, les ressources de ce fonds étaient fixées à 360 M€, à 570 M€ en 2014 et à 780 M€ en 2015. Pour 2016, les ressources du fonds sont fixées à 1 milliard d'€.

Le montant avant répartition, attribué en 2016 à la Métropole nouvellement créée, a presque doublé par rapport au montant de 2015 attribué à la CUMPM. Il s'est élevé à 49,636 M€, contre 25,242 M€, pour tenir compte du nouveau périmètre des 6 EPCI qui ont fusionné, soit 92 communes contre 18 communes auparavant.

Toutefois, alors que Marseille percevait jusqu'en 2015 environ 50 % de l'attribution communautaire avant répartition, elle n'en perçoit que 32 % en 2016, soit 15,913 M€.

De plus, si Marseille est restée attributrice en 2016, toutes les communes des autres EPCI qui étaient contributrices au fonds avant la fusion en sont devenues bénéficiaires.

Les participations

Ce poste enregistre une hausse de 20,88 %, soit + 10,460 M€, passant de 50,087 M€ en 2015 à 60,547 M€ en 2016. L'augmentation des participations au financement du BMP par les deux partenaires locaux, le Conseil Départemental 13 d'une part, et la Métropole d'autre part, contribue pour 60 % environ à la forte majoration des financements externes reçus par la Ville. À eux deux, ils totalisent en effet 6,297 M€ de recettes complémentaires perçues en 2016.

Parmi les principales variations, il est à noter :

•	la participation de la Métropole au financement du BMP	+ 4,697 M€,
•	le fonds de soutien à l'aménagement des rythmes scolaires	+ 2,031 M€,
•	la participation du Conseil Départemental 13 au financement du BMP	+ 1,600 M€,
•	la participation de l'UEFA et de l'État à l'Euro 2016 pour les « fan zones »	+ 1,003 M€,
•	la participation de la CAF pour le fonctionnement des crèches	+ 0,967 M€,
•	la participation de l'État à la médiation sociale urbaine	+ 0,500 M€,
•	la participation de la CAF à l'aide spécifique aux rythmes éducatifs (ASRE)	+ 0,187 M€,
•	le désengagement du ministère des Affaires étrangères sur des projets internationaux	- 0,156 M€,
•	la baisse de la participation de l'ANAH pour le suivi des équipes opérationnelles	- 0,157 M€.

► Les impôts et taxes

Les impositions directes

Les impôts perçus par la Ville de Marseille (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) connaissent une progression de 3,05 % entre 2015 et 2016, soit + 15,095 M€, passant de 495,559 M€ à 510,655 M€ (hors rôles supplémentaires pour 3,559 M€ et majoration du produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires à hauteur de 2,160 M€).

Cette évolution du produit est due à la croissance des bases d'imposition résultant de plusieurs facteurs :

- l'actualisation forfaitaire votée en loi de finances pour 2016 (+ 1 %),
- l'impact des mesures prises par la municipalité en 2015 (+ 1,77 % ³) :
 - la suppression de l'abattement général à la base en taxe d'habitation pour 2,8 %,
 - la suppression de l'exonération de 2 ans de taxe foncière bâtie des constructions neuves pour 0,63 %,
- l'évolution physique de la matière imposable presque entièrement neutralisée par les mesures gouvernementales de retour à l'exonération pour certaines catégories de contribuables (cf. supra les compensations de TH), soit + 0,18 %.

Les autres impôts et taxes

Ils affichent une augmentation de 3,318 M€ (+ 5,56 %), provenant notamment d'une forte hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 1,974 M€) et de la taxe de séjour (+ 1,001 M€).

	2015	2016	Vari	ations
Taxe additionnelle aux droits de mutation	28,031	30,005	1,974	7,04 %
Taxe sur certaines fournitures d'électricité	13,618	14,305	0,687	5,04 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	2,992	3,029	0,037	1,24 %
Taxe de séjour	2,841	3,842	1,001	35,23 %
Taxes funéraires	1,921	1,508	-0,413	-21,50 %
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	10,000	10,000	0,000	0,00 %
Taxes diverses	0,309	0,341	0,032	10,36 %
TOTAL	59,712	63,030	3,318	5,56 %

▶ Les produits des services

En 2015, le budget principal percevait des remboursements du budget annexe Opéra-Odéon (OPODE) pour les dépenses de personnel à hauteur de 6,267 M€.

En 2016, ces dépenses sont directement prévues sur ce budget annexe.

En conséquence, à périmètre équivalent (après retraitement d'OPODE sur l'exercice 2015), ces recettes s'élèvent à 86,777 M€ (contre 82,168 M€) et affichent une diminution de 4,609 M€ (soit - 5,31 %) en raison notamment de la perte d'une recette exceptionnelle conséquente encaissée en 2015 sur le produit des baux.

³ Compte tenu de la pondération de chaque taxe

Les produits des services et du domaine

Ce poste, qui atteint 48,681 M€ en 2016, est en augmentation de 4,458 M€ après retraitement d'OPODE en raison principalement du remboursement par la Métropole des frais de fonctionnement et de mise à disposition de personnel au titre des charges transférées qui s'élèvent à 3,681 M€.

Les autres évolutions portent principalement sur :

•	le produit des horodateurs	+ 0,785 M€,
•	le produit de la fourrière	+ 0,760 M€,
•	le produit des emplacements	+ 0,558 M€,
•	la participation des familles aux garderies du matin et du soir	+ 0,190 M€,
•	le remboursement des frais liés aux séances du Conseil de Métropole	+ 0,147 M€,
•	la fin du remboursement de mise à disposition de personnel auprès de divers organismes	- 0,650 M€,
•	la participation des familles aux crèches (sur la base du présentéisme/jours de grève)	- 0,421 M€,
•	la fin de la convention Allô Mairie avec la Métropole	- 0,339 M€,
•	la billetterie des Musées (baisse de fréquentation)	- 0,200 M€.

Les autres produits de gestion courante

Après transfert à la Métropole de la redevance de la DSP des aires d'accueil des gens du voyage (0,001 M€), ce poste enregistre une baisse de 36,44 %, soit - 13,589 M€. Il atteint 23,702 M€ en 2016 contre 37,291 M€ en 2015.

Les principales fluctuations concernent :

•	le produit des baux (dont le bail à construction du stade Orange Vélodrome pour 9,763 M€)	- 10,037 M€,
•	le changement de nature budgétaire du remboursement des titres restaurant et cartes RTM comptabilisé en atténuations de charges	- 4,565 M€,
•	la fin de la mise à disposition du BMP auprès de certains organismes	- 0,252 M€,
•	le règlement de contentieux en faveur de la Ville	+ 0,738 M€,
•	les loyers du privé (régularisation de 2015)	+ 0,423 M€.

Les atténuations de charges

Le montant de ces recettes varie selon les réajustements de dépenses réalisés au cours de l'exercice.

En 2016, il est de 5,651 M€, soit une augmentation de 4,513 M€.

Cette variation résulte essentiellement du changement de nature budgétaire du remboursement des titres restaurant et des cartes RTM. Sans cette progression exceptionnelle, le poste serait resté stable.

Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 1,244 M€ contre 1,579 M€ en 2015, soit une diminution de 21,22 %.

Les principaux écarts proviennent :

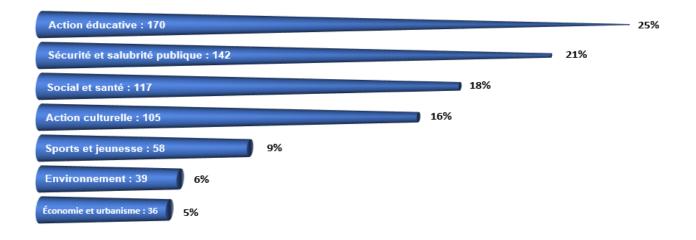
- de la redistribution exceptionnelle de dividendes Sogima en 2015
 0,666 M€,
- du remboursement de la quote-part des intérêts de la dette par la Métropole (diminution continue)
 0,156 M€,
- du fonds de soutien de l'État à la désensibilisation des emprunts structurés
 + 0,440 M€.

Les produits exceptionnels

La nature même de ces produits se traduit par une variation irrégulière de leurs résultats. En 2016, ce produit évolue de + 0,344 M€ du fait principalement :

- de la clôture des comptes de l'ancienne DSP de la restauration scolaire + 0,343 M€,
- du remboursement de subventions versées à divers organismes
 + 0,107 M€,
- des dégrèvements de taxes foncières
 0,178 M€.

2.2.3 Les dépenses de fonctionnement ventilées par politique publique (en M€)⁴



⁴ Hors administration générale et annuité de la dette

2.3. L'évolution de la section d'investissement

2.3.1 Les dépenses

Les dépenses réelles sont décrites hors remboursement de la dette et opérations neutres (c'est-à-dire les mouvements d'égal montant en dépenses et en recettes).

Le montant des dépenses réelles du budget principal atteint 180,162 M€ en 2016, soit une baisse de plus de 6 % par rapport à 2015.

	CA 2015	CA 2016	VARIATIONS
Subventions	46,008	35,234	-23,42%
Dépenses directes	146,467	144,928	-1,05%
TOTAL	192,475	180,162	-6,40%

Les opérations réelles

Elles retracent à la fois les dépenses programmées et les dépenses hors programmes.

Les dépenses programmées

En 2016, les dépenses programmées inscrites au budget principal ont été réalisées à hauteur de 89 %, ce qui représente un taux d'exécution équivalent à celui de 2015.

	CA 2015	CA 2016	VARIATIONS
OPA	31,408	30,873	-1,70%
OPI	152,003	142,820	-6,04%
TOTAL	183,411	173,693	-5,30%

30,873 M€ ont été consacrés aux opérations à programmes annuels (OPA) contre 31,408 M€ en 2015. Les OPA concernent essentiellement la préservation et le gros entretien du patrimoine municipal conduisant à l'augmentation sensible de sa valeur ou de sa durée d'utilisation, ainsi que les acquisitions mobilières destinées à y rester durablement.

Les opérations individualisées (OPI) s'élèvent à 142,820 M€ en 2016 contre 152,003 M€ en 2015. Ce sont des opérations d'investissement spécifiques, précisément localisées, consistant en l'acquisition d'un bien ou en la réalisation/rénovation d'un équipement et pouvant bénéficier d'un financement affecté comme les subventions d'investissement obtenues des partenaires institutionnels ou de mécènes.

Voici quelques exemples d'opérations en cours de réalisation :

OPÉRATIONS	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	PRÉVU 2016	RÉALISÉ 2016	TAUX D'EXÉCUTION
Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse				
Création groupe scolaire (GS) ZAC du Rouet - travaux	10 500 000,00	2 144 380,99	2 144 115,23	99,99%
Création GS Mirabilis - ZAC Sainte-Marthe - travaux	10 900 000,00	2 838 827,36	2 815 205,24	99,17%
Anru/Reconstruction GS Busserine et délocalisation du stade	16 361 000,00	180 488,25	171 535,59	95,04%
Restructuration de la crèche Alisiers	830 000,00	207 870,41	184 475,68	88,75%
Action Culturelle				
Anru/Aménagement du parc urbain de la Jarre	1 470 000,00	1 402 470,65	1 402 470,65	100,00%
Opéra - mise aux normes et travaux de sécurité (tranche 2)	730 000,00	335 772,48	335 772,48	100,00%
École Nationale Supérieure de Danse - mise hors d'eau et rénovation	140 000,00	49 177,00	49 177,00	100,00%
Anru/Centre d'Accueil de Quartier de la Busserine	1 185 000,00	51 292,03	51 291,44	100,00%
Anru/Médiathèque du Plan d'Aou - études préalables	200 000,00	40 000,00	15 942,88	39,86%
Action Sociale/Solidarité	200 000,00	10 000,00	10 0 12,00	00,0070
Anru/Création Maison de Quartier Baou de Sormiou - études et travaux	4 000 000,00	2 058 353,08	2 043 153,94	99,26%
Anru/Centre Social Romain Rolland/ex locaux Unédic - études et travaux	855 000,00	109 667,33	106 868,46	97,45%
Anru/Création Centre Social et Crèche de La Savine - études et travaux	5 550 000,00	190 000,00	161 697,10	85,10%
Accueil et Vie Citoyenne				·
Travaux de sécurité dans les 21 cimetières communaux	2 286 735,26	65 000,00	57 070,32	87,80%
Gestion Urbaine de Proximité		·	,	·
Vidéoprotection des espaces urbains - extension - (2 ^{ème} phase)	15 488 320,00	3 363 236,97	3 127 842,69	93,00%
Big Data de la tranquilité publique	1 800 000,00	532 084,66	532 084,16	100,00%
Environnement et Espace Urbain		,	,	·
Création du jardin Baou de Sormiou	200 000,00	68 204,03	68 204,03	100,00%
Modernisation et requalification du parc d'éclairage	29 300 000,00	5 300 000,00	5 082 036,77	95,89%
Espace littoral sud (du Roucas Blanc à la Pointe Rouge) - études et travaux	10 000 000,00	222 705,68	175 996,28	79,03%
Exploitation du parc - mise en lumière du patrimoine	21 730 000,00	644 884,69	300 190,30	46,55%
Aménagement Durable et Urbanisme		·	•	·
Protocole opérationnel extension Euroméditerranée 2011-2020	13 500 000,00	2 581 000,00	2 581 000,00	100,00%
Anru/Convention pluriannuelle Flamants Iris - participation	6 159 989,00	1 475 170,82	1 475 170,82	100,00%
Acquisition de deux immeubles/extension de l'école élémentaire des Abeilles	1 712 000,00	660 121,88	660 118,97	100,00%
Anru/Convention pluriannuelle Vallon de Malpassé - participation	14 500 000,00	1 684 441,90	1 682 621,90	99,89%
Engagement municipal pour le logement - construction logements sociaux	12 000 000,00	1 875 233,75	1 854 533,75	98,90%
Stratégie Immobilière et Patrimoine				
Église des Réformés - mise en sécurité et sauvegarde	5 745 000,00	224 973,40	224 347,95	99,72%
Palais du Pharo - remplacement des menuiseries extérieures	600 000,00	396 968,01	390 010,92	98,25%
Interventions spécifiques sur immeubles à loyer	2 000 000,00	257 235,21	197 720,01	76,86%
Attractivité Économique				.,
Participation à l'élargissement de la passe nord GPMM	2 450 000,00	700 000,00	700 000,00	100,00%
Bibliothèque et Laboratoire de recherche en économie publique îlot Bernard Dubois -				100,0070
études et travaux	25 000 000,00	5 050 000,00	4 980 773,37	98,63%
Construction de l'école polytechnique site Château-Gombert	10 360 000,00	139 351,54	73 187,37	52,52%
Sports, Nautisme et Plages				
Gymnase de Pont de Vivaux (1ère phase de réhabilitation)	500 000,00	471 068,82	471 068,82	100,00%
Stade le Cesne (pelouse, vestiaires et couverture tribune)	4 500 000,00	50 000,00	30 250,26	60,50%
Complexe Charpentier - reconfiguration totale	8 000 000,00	343 217,97	154 126,30	44,91%
Construction et Entretien			•	·
Aménagements de locaux pour relogement de services	3 000 000,00	53 200,00	49 939,56	93,87%
Immeuble Allar aménagement et premiers équipements - travaux	1 500 000,00	258 205,01	258 205,01	100,00%
Gestion des Ressources et des Moyens	1 111,00	, , , .	,	,,-
Refonte du réseau radio - évolution vers technologies numériques pérennes	3 360 000,00	141 601,64	141 601,64	100,00%
Nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)	8 000 000,00	1 933 319,24	1 824 544,29	94,37%
Direction Générale des Services				·
Systèmes d'information et de communication du BMP (projet Mistral)	8 992 805,00	323 922,90	323 922,90	100,00%
			9 165 292,38	99,99%
Renouvellement du matériel commun du BMP	41 726 000,00	9 165 928,65	9 100 292,30	33,3370

Les dépenses hors programmes : 6,468 M€

Il s'agit essentiellement de la dotation versée aux Mairies de Secteur (1,723 M€) et de la prise de participation dans le capital de l'Agence France Locale (4,731 M€).

Les opérations patrimoniales

Ce sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes. Elles actualisent le bilan de la Ville : changement de natures comptables, régularisations des frais d'études et d'insertions suivis de régularisations, intégration d'actifs dans le patrimoine immobilier municipal. Ces écritures n'engendrent pas de mouvement de trésorerie.

Elles se sont élevées à 32,012 M€ en 2016.

2.3.2 Les recettes réelles (hors mouvements financiers et neutralisation)

	CA 2015	CA 2016	VARIATIONS
Subventions et divers	35,283	23,809	-32,52%
Emprunts	142,869	127,285	-10,91%
Autres recettes	26,502	39,593	49,40%
Cessions	12,561	12,484	-0,61%
TOTAL	217,215	203,171	-6,47%

► Les subventions et divers

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
État	10,494	10,519	10,345
Région	7,162	3,856	1,542
Département	11,279	9,770	4,862
Europe	0,000	0,866	0,000
Autres	3,727	4,102	3,062
TOTAL	32,662	29,113	19,811

Il est à noter la baisse du recouvrement des subventions, essentiellement celles issues du Département et de la Région, en raison de la fin des conventions qui liaient la Ville à ces collectivités (les recettes constatées représentent le solde de ces financements). Toutefois, la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'octobre 2016 aura un impact significatif sur les recettes de la Ville à partir de 2017.

Les diverses recettes (3,997 M€) représentent les reversements habituels liés à des « trop versés ».

Les emprunts

Le montant de l'emprunt mobilisé en 2016 (127,285 M€) est en diminution par rapport à l'exercice précédent (- 11 %) et inférieur au capital remboursé (161,544 M€). La Ville amplifie sa stratégie de désendettement malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Les autres recettes

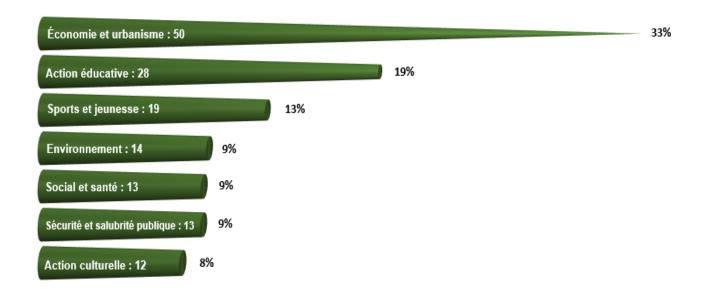
Ce volume, particulièrement élevé cette année, s'explique essentiellement par le remboursement (par la Métropole) des avances consenties par la Ville dans le cadre d'opérations d'aménagement dorénavant de compétence métropolitaine, la Métropole se faisant rembourser ensuite par les aménageurs (18,161 M€).

Il s'agit également du FCTVA pour 19,746 M€ et du remboursement par la Métropole de sa quote-part de dette pour 1,687 M€.

Les cessions d'actifs

Le montant des cessions en 2016 (12,484 M€) est stable par rapport à celui de 2015.

2.3.3 Les dépenses d'investissement ventilées par politique publique (en M€)⁵



⁵ Hors administration générale, annuité de la dette et mouvements financiers

II - LES RÉSULTATS DES BUDGETS ANNEXES 6

1. Le budget annexe Opéra-Odéon

		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
	Réalisations de l'exercice	21,366	21,823	0,457
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,595	0,595
Fonctionnement	Total (réalisations + reports)	21,366	22,418	1,052
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,738		-0,738
	Résultat cumulé	22,104	22,418	0,314
	Réalisations de l'exercice	1,796	1,725	-0,071
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,749		-0,749
Investissement	Total (réalisations + reports)	2,546	1,725	-0,820
	Restes à réaliser à reporter en N+1		0,506	0,506
	Résultat cumulé	2,546	2,231	-0,314
	·	·	<u> </u>	
	Total cumulé	24,649	24,649	0,000

▶ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent après reports de 0,314 M€, en diminution de 0,185 M€, soit - 37,07 % par rapport à 2015.

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles d'un montant de 21,152 M€ se sont exécutées à 93 % de l'alloué et sont en hausse de 0,342 M€.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel (17,945 M€) en hausse de 0,162 M€, soit + 0,91 %,
- les charges à caractère général (2,541 M€) en augmentation de 0,379 M€, soit + 17,53 %,
- les charges financières (0,386 M€) en diminution de 0,257 M€, soit 39,97 %,
- les autres charges de gestion courante (0,266 M€) en augmentation de 0,056 M€, soit + 26,66 %.

⇒ Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles, en baisse de 0,120 M€, s'établissent à 4,463 M€ et leur taux d'exécution s'élève à 99,20 % de l'alloué.

Les principales recettes sont constituées :

des produits des services (2,532 M€) en légère hausse de + 0,005 M€, soit + 0,20 %,

⁶ Les montants figurant dans les différents tableaux sont exprimés en M€

- des participations institutionnelles (1,691 M€) de la DRAC pour 0,431 M€ et du CD 13 pour 1,260 M€ (il convient de souligner que la diminution de recettes de ce budget provient principalement de la réduction de cette subvention en recul de 0,250 M€ par rapport à 2015),
- des autres produits de gestion courante (0,072 M€) en diminution de 0,009 M€, soit 11,11 %,
- des atténuations de charges (0,162 M€) en hausse de 0,142 M€.

⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

le budget annexe effectue une dépense de 0,317 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité de l'Opéra-Odéon concernant les fluides, l'édition, la téléphonie. Ce poste est en diminution de 0,391 M€, soit - 55,23 %.

Dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon et recettes sur le budget annexe Espaces Événementiels (ESE) :

le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe ESE pour le Palais du Pharo à hauteur de 0,052 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo. Ce poste de dépenses est en hausse de 0,019 M€, soit + 57,58 %, en raison d'une mise à disposition supplémentaire du Pharo en 2016 dans le cadre de l'enregistrement sonore de l'orchestre philharmonique de Marseille.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,002 M€ HT (0,003 M€ TTC) la mise à disposition des salles de l'Opéra et de l'Odéon aux services municipaux. La diminution de 0,113 M€ est liée à la suppression des recettes relatives aux titres restaurant et cartes RTM qui s'imputent en 2016 directement sur le budget annexe,
- la subvention d'équilibre perçue par le budget annexe s'élève à 17,360 M€, soit en diminution de 0,206 M€ (- 1,18 %).

Section d'investissement

La section d'investissement enregistre un déficit à hauteur de 0,820 M€, en progression de 0,071 M€ par rapport à 2015, évolution principalement liée à une hausse des dépenses issues du déficit reporté 2015 de 0,749 M€ plus importante que les recettes, soit + 0,377 M€.

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,796 M€ et se déclinent comme suit :

- le remboursement du capital de la dette (0,843 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'Opéra,
- les acquisitions de matériel et de mobilier.

⇒ Recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1,511 M€ et concernent la mobilisation de l'emprunt (0,953 M€), l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement (0,499 M€) et les subventions reçues du CD 13 (0,058 M€).

Les recettes d'ordre sont liées aux amortissements.

2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
	Réalisations de l'exercice	2,962	2,924	-0,038
	Résultat reporté de l'exercice N-1		1,107	1,107
Fonctionnement	Total (réalisations + reports)	2,962	4,031	1,069
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,002		-0,002
	Résultat cumulé	2,963	4,031	1,067
	Réalisations de l'exercice	0,863	1,226	0,363
	Résultat reporté de l'exercice N-1		2,242	2,242
Investissement	Total (réalisations + reports)	0,863	3,468	2,605
	Restes à réaliser à reporter en N+1			
	Résultat cumulé	0,863	3,468	2,605
	Total cumulé	3,826	7,498	3,672

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent après reports de 1,067 M€, en augmentation de 0,011 M€, soit + 1 % par rapport à 2015.

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles d'un montant de 1,864 M€ ont été exécutées à hauteur de 64 %.

Elles augmentent de 20,65 %, soit + 0,319 M€, en raison d'une hausse généralisée des charges à caractère général et plus précisément de l'entretien des bâtiments (+ 0,073 M€), des consommations de fluides (+ 0,110 M€), des charges de maintenance (+ 0,063 M€), des frais de nettoyage des locaux (+ 0,030 M€), de la taxe foncière (+ 0,022 M€) et des frais de publicité et relations publiques (+ 0,019 M€).

⇒ Recettes

Les recettes réelles de l'exercice d'un montant de 2,447 M€ augmentent légèrement de 0,050 M€, soit + 2,10 %. Leur taux de réalisation s'élève à 99,49 % (contre 103,95 % en 2015). La quasi-totalité des recettes sont issues de la location des espaces du Pôle Média (2,445 M€).

Section d'investissement

L'excédent d'investissement s'établit à 2,605 M€, soit une hausse de 0,362 M€ (+ 16,16 %) par rapport à 2015.

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 0,386 M€ et sont en baisse de 0,449 M€. Il s'agit pour l'essentiel de travaux de réfection de la toiture du Pôle Média ainsi que de l'implantation des studios MOCAP.

Les dépenses d'ordre, 0,477 M€, correspondent aux transferts des subventions au compte de résultat (recette d'égal montant en section de fonctionnement).

⇒ Recettes

Les recettes réelles (0,128 M€) sont en hausse de 0,089 M€ et sont principalement liées à une subvention versée par le CD 13 et la Métropole AMP pour la réalisation du studio (0,122 M€).

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements du matériel et de l'immeuble.

3. Le budget annexe des Espaces Événementiels

		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
	Réalisations de l'exercice	2,404	3,230	0,826
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,130	0,130
Exploitation	Total (réalisations + reports)	2,404	3,359	0,955
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,514		-0,514
	Résultat cumulé	2,918	3,359	0,441
	Réalisations de l'exercice	0,987	0,670	-0,317
	Résultat reporté de l'exercice N-1	0,351	0,123	-0,228
Investissement	Total (réalisations + reports)	1,338	0,793	-0,545
	Restes à réaliser à reporter en N+1		0,104	0,104
	Résultat cumulé	1,338	0,897	-0,441
	Total cumulé	4,256	4,256	0,000

► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 0,441 M€, en hausse de 0,213 M€, soit + 93,43 % par rapport à 2015.

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation (2,286 M€) sont en diminution de 0,808 M€, soit - 26,12 % par rapport à 2015.

Les principaux postes se répartissent comme suit :

- les charges à caractère général (1,476 M€) : 0,447 M€, soit 23,25 %, en raison principalement de la diminution des frais de nettoyage des locaux (- 0,224 M€, soit 47,17 %), des frais de gardiennage (- 0,118 M€, soit 24,31 %) et des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (- 0,108 M€, soit 24,46 %),
- les frais de personnel (0,591 M€) : 0,030 M€, soit 4,83 %, du fait d'une diminution de la masse salariale,
- les charges exceptionnelles et plus précisément les intérêts moratoires en diminution de 0,329 M€ en raison d'un règlement exceptionnel intervenu en 2015,
- les charges financières (0,218 M€) : + 0,001 M€.

⇒ Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles d'exploitation (2,770 M€) augmentent de 16,68 % (soit + 0,396 M€) et sont constituées à 88,59 % des recettes commerciales issues de la location des salles du Pharo (2,453 M€). Les recettes commerciales augmentent de 0,305 M€, soit + 14,20 % par rapport à 2015.

⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

le budget annexe effectue une dépense de 0,182 M€ afin de rembourser le budget principal pour les frais afférents à l'activité du Palais du Pharo concernant les fluides, l'édition et la téléphonie.

Recettes sur le budget annexe du Palais du Pharo et dépenses sur le budget annexe Opéra-Odéon :

le budget annexe Opéra-Odéon rembourse le budget annexe du Palais du Pharo à hauteur de 0,052 M€ pour les concerts de l'Opéra organisés au Pharo.

Recettes sur le budget annexe et dépenses sur le budget principal :

- dans un souci de transparence budgétaire, le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,165 M€ (soit 0,198 M€ TTC) pour les manifestations organisées par la Ville au Palais du Pharo,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe s'élève à 0,460 M€, soit une diminution de 0,482 M€ par rapport à 2015.

▶ Section d'investissement

⇒ Dépenses

Le montant total des dépenses réelles s'élève à 0,987 M€, soit une diminution de 0,393 M€.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- le remboursement du capital de l'emprunt (0,533 M€), soit une augmentation de 0,129 M€,
- les travaux de remplacement des menuiseries ainsi que diverses acquisitions.

⇒ Recettes

Le montant des recettes réelles (0,675 M€) correspond, d'une part, à l'emprunt mobilisé (0,447 M€) et, d'autre part, à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (0,228 M€).

Les recettes d'ordre (0,118 M€) correspondent aux amortissements.

4. Le budget annexe du stade Vélodrome

		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
	Réalisations de l'exercice	24,153	38,514	14,361
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,017	0,017
Exploitation	Total (réalisations + reports)	24,153	38,531	14,378
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,016		-0,016
	Résultat cumulé	24,169	38,531	14,362
	Réalisations de l'exercice	15,651	9,393	-6,258
	Résultat reporté de l'exercice N-1	10,104	2,000	-8,104
Investissement	Total (réalisations + reports)	25,755	11,393	-14,362
	Restes à réaliser à reporter en N+1			0,000
	Résultat cumulé	25,755	11,393	-14,362
	·			
	Total cumulé	49,924	49,924	0,000

L'exercice 2016 a été marqué par l'organisation de l'Euro.

La contribution du budget annexe à l'événement s'établit comme suit :

- en dépenses, les redevances relatives à l'Euro (7,145 M€), soit la redevance de fonctionnement (1,253 M€) et la redevance d'investissement (5,892 M€),
- les recettes exceptionnelles de l'Euro à hauteur de 2,542 M€.

Le coût résiduel de l'Euro 2016 au titre du budget annexe pèse pour 4,603 M€.

► Section d'exploitation

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'établit à 14,362 M€, soit une évolution de + 6,259 M€ du fait de la hausse programmée des dépenses liées aux redevances d'exploitation dans le cadre de l'Euro 2016.

⇒ Dépenses

Les dépenses d'exploitation (24,153 M€) augmentent de 0,882 M€ en raison des principales évolutions suivantes :

- la redevance de fonctionnement (16,981 M€) augmente de 1,231 M€ principalement en raison de la redevance de l'Euro 2016.
- le marché d'achat de places à l'OM (0,091 M€) diminue de 0,092 M€ car le second semestre sera mandaté en 2017 sur le budget principal,
- le remboursement des fluides et des dégradations à AREMA pour le compte de l'OM (0,181 M€) diminue de 0,091 M€,
- l'assistance juridique et financière (0,043 M€) en baisse de 0,059 M€,
- les frais financiers (1,598 M€) diminuent de 0,062 M€,
- les redevances de financement (5,011 M€) diminuent de 0,014 M€.

Le taux d'exécution des dépenses réelles est de 99,01 %.

⇒ Recettes

Hors subvention d'équilibre, les recettes d'exploitation s'élèvent à 20,119 M€, soit + 4,330 M€. Cette évolution concerne notamment les postes suivants :

- la hausse programmée des recettes garanties (+ 0,183 M€, soit + 1,47 %),
- la recette exceptionnelle de l'Euro 2016 (+ 2,542 M€),
- l'évolution contractuelle du loyer de l'OM (+ 1,696 M€).

La convention avec l'OM prévoit le versement d'un loyer, en début et en fin de saison sportive, réparti sur deux exercices budgétaires. Pour mémoire, un acompte de 5 % de 4 M€ de la saison 2015/2016 a déjà été versé en 2015, soit 0,201 M€.

En 2016, le loyer de l'OM se décompose comme suit :

- le solde de 2015, c'est-à-dire 95 % de 4 M€ indexés, soit 3,794 M€,
- l'acompte de la saison 2016/2017 : 5 % de 4 M€, soit 0,201 M€,
- la part variable de la saison 2014-2015, soit 0,751 M€.

Le solde de la saison 2016/2017 sera enregistré sur l'exercice 2017.

⇒ Flux entre budgets

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe s'établit à hauteur de 15,418 M€, soit une hausse de 2,208 M€ par rapport à 2015.

Cette évolution résulte :

- de la hausse des dépenses à couvrir à hauteur de 6,490 M€ soit :
- + 1,231 M€ au titre des redevances de fonctionnement,
- + 5,487 M€ au titre des redevances d'investissement du PPP,
- + 0,124 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt,
- de la hausse des recettes (loyer de l'OM, recettes garanties et recettes exceptionnelles de l'Euro principalement)
 à hauteur de 4,282 M€, qui a permis de limiter l'augmentation de la subvention d'équilibre.

Section d'investissement

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles, hors remboursement de la dette en capital, s'élèvent à 11,600 M€. Il s'agit de la redevance d'investissement liée au PPP pour 10,311 M€ et une régularisation de TVA pour 1,290 M€ (avec recette équivalente) à la demande de la Recette des Finances de Marseille Municipale.

Le remboursement de la dette est de 1,075 M€.

Les dépenses d'ordre représentent le transfert des subventions au compte de résultat. Elles constituent une recette d'égal montant en section de fonctionnement.

⇒ Recettes

Les recettes réelles (3,290 M€) correspondent aux subventions perçues de l'État pour 2 M€ et à la régularisation de TVA (cf. supra).

5. Le budget annexe des Pompes Funèbres

		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
	Réalisations de l'exercice	7,232	6,479	-0,753
	Résultat reporté de l'exercice N-1		2,383	2,383
Exploitation	Total (réalisations + reports)	7,232	8,862	1,630
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,197		-0,197
	Résultat cumulé	7,429	8,862	1,433
	Réalisations de l'exercice	0,380	0,323	-0,057
	Résultat reporté de l'exercice N-1		0,134	0,134
Investissement	Total (réalisations + reports)	0,380	0,457	0,077
	Restes à réaliser à reporter en N+1			0,000
	Résultat cumulé	0,380	0,457	0,077
	Total cumulé	7,809	9,319	1,510

► Section d'exploitation

La section d'exploitation dégage un excédent après reports (1,433 M€), en diminution de 0,773 M€ (- 35,04 % par rapport à 2015).

⇒ Dépenses

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'exploitation s'élève à 85,03 %. Elles s'établissent à 6,909 M€ et augmentent de 1,633 M€ par rapport à 2015, soit + 30,96 %.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- les frais de personnel (3,566 M€), soit une hausse de 0,135 M€ (+ 3,94 %),
- les charges à caractère général (2,909 M€), soit une augmentation de 1,143 M€ (+ 64,73 %) due au remboursement des caveaux du cimetière des Vaudrans dont le versement en 2016 s'établit à 1,150 M€,
- les dotations aux provisions et dépréciations inscrites pour la première fois en 2016 à hauteur de 0,354 M€.

⇒ Recettes

Le taux de réalisation des recettes réelles s'établit à 107,10 %.

Elles s'élèvent à 6,237 M€ en 2016, en diminution de 1,222 M€, soit - 16,39 %. Il s'agit principalement de la baisse des recettes commerciales de ventes de marchandises funéraires de 1,218 M€, soit - 17,02 %.

⇒ Flux entre budgets

Dépenses sur le budget annexe et recettes sur le budget principal :

 le remboursement du budget annexe vers le budget principal couvre les dépenses de fluides, d'assurances automobiles ou encore les frais d'affranchissement supportés par le budget principal au profit de l'activité des pompes funèbres, soit un montant de 0,090 M€, le remboursement des caveaux du cimetière des Vaudrans s'élève à 1,150 M€ en 2016.

Le budget principal rembourse le budget annexe à hauteur de 0,165 M€ HT (soit 0,197 M€ TTC) pour les convois sociaux, les gratuités et les contrats obsèques.

Section d'investissement

⇒ Dépenses

Les dépenses réelles, d'un montant de 0,138 M€, augmentent de 0,073 M€. Il s'agit du remboursement de la dette en capital pour 0,012 M€ ainsi que de divers travaux de gros entretien dans les cimetières et sur le funérarium.

Les dépenses d'ordre sont la constatation d'entrée dans les stocks de caveaux et de cercueils (recettes d'ordre d'égal montant en section de fonctionnement).

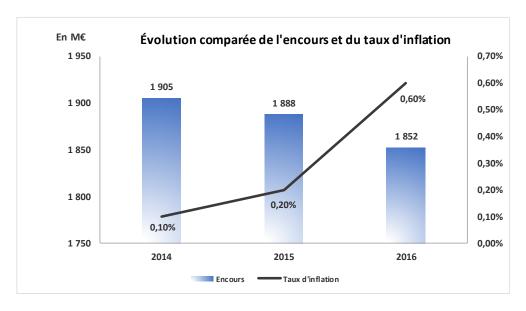
⇒ Recettes

Outre l'excédent d'investissement reporté (0,134 M€), il s'agit de recettes d'ordre (0,323 M€) liées aux écritures de gestion des stocks (dépenses d'égal montant en fonctionnement) et aux dotations aux amortissements.

III - LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 7

1. Les données clés de la dette

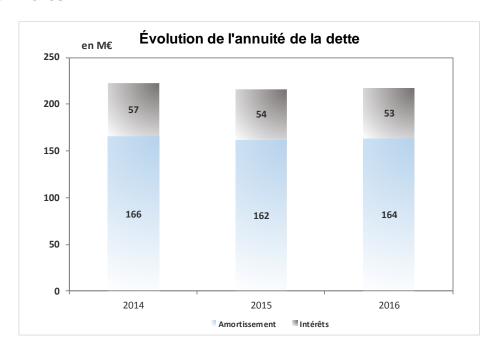
► L'encours



Entre 2014 et 2016, le stock de dette a diminué de 2,78 % pendant que l'inflation cumulée atteignait + 0,90 %. La baisse de l'encours en euros constants a donc atteint - 3,55 %.

⁷ Budget principal + budgets annexes

▶ L'annuité

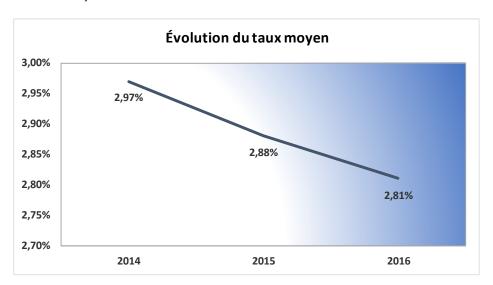


L'annuité de la dette brute, qui s'élève à 216,622 M€ en 2016, est quasiment stable par rapport à 2015 (216,340 M€).

L'annuité de la dette nette s'élève à 214,585 M€, en hausse de 0,85 % par rapport à l'exercice 2015 où elle atteignait 212,772 M€.

L'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées (remboursement de la quote-part de la Métropole).

► Le taux moyen

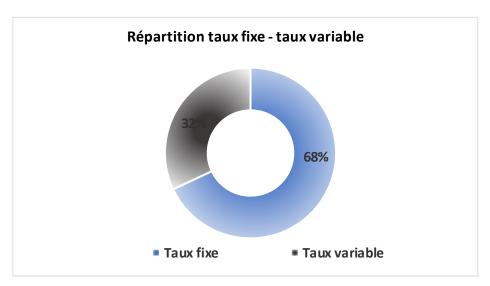


Le taux moyen de la dette diminue régulièrement depuis 2014, grâce à un contexte de taux d'intérêt très faibles à court et long termes. Les emprunts nouveaux étant, pour la plupart, souscrits à des niveaux inférieurs à 2 %, la Ville bénéficie donc de conditions très favorables pour financer ses investissements.

En parallèle, la collectivité a économisé sur la période 4 M€ au titre des intérêts de la dette consolidée, sous l'effet conjugué de la baisse des taux et de la réduction de son endettement.

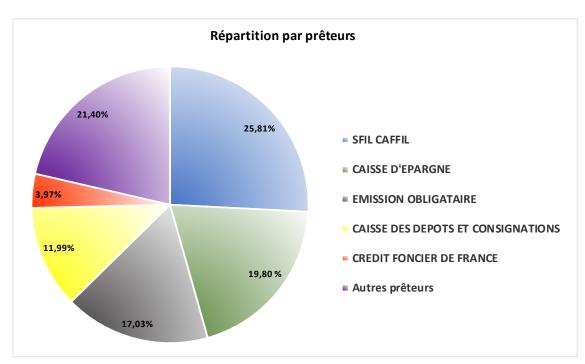
	2014	2015	2016
Intérêts bruts consolidés	56,615	54,105	52,616

► La répartition de l'encours par taux



Le taux fixe est nettement prédominant dans l'encours. En effet, dans un environnement de taux long terme très faibles, il convient de privilégier les taux fixes afin d'en bénéficier sur les exercices futurs.

► La répartition de l'encours par établissements prêteurs



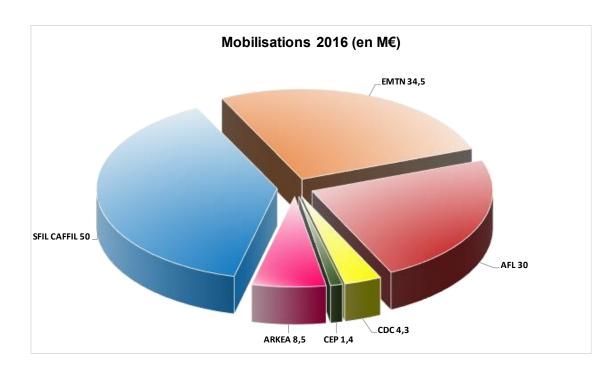
La répartition par prêteurs est équilibrée entre les différents acteurs du financement des collectivités en France. Les principaux partenaires de la Ville sont la SFIL (anciennement Dexia), la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts et Consignations et le marché obligataire (via HSBC, Nomura ou la Société Générale).

► La durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne de la dette mesure le temps pendant lequel le capital est réellement mis à la disposition de l'emprunteur et prend en compte le rythme d'amortissement du capital.

Elle s'établit ainsi à 6 ans et 7 mois.

2. La gestion de la dette



En 2016, la Ville a réalisé 3 émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN pour un volume total de 34,5 M€ avec des marges attractives, inférieures à 0,85 % sur l'OAT.

Elle a également eu recours au financement bancaire particulièrement auprès de la SFIL pour un volume de 50 M€ ainsi que, dans une moindre mesure, auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse et d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Enfin, la Caisse des Dépôts et Consignations finance la collectivité grâce à des prêts dédiés.

Comme en 2015, la Ville a également emprunté 30 M€ auprès de l'Agence France Locale dont elle est membre.

Au total, en 2016, la collectivité a mobilisé 128,685 M€.

3. La trésorerie

Les dépenses inscrites aux comptes 6615 « intérêts des lignes de trésorerie » et 6618 « intérêts des billets de trésorerie » sont respectivement de 1 556 € et de 0 €, soit un total pour les intérêts court terme de seulement 1 556 €.

En effet, la Ville, dotée d'un programme de billets de trésorerie depuis décembre 2012, a été en capacité d'émettre des titres de créances négociables à des taux négatifs (les intérêts créditeurs perçus s'élèvent à 51 449 €).

Aucun autre outil ne permet de profiter de cette opportunité historique : les taux négatifs n'avaient jamais existé en France auparavant.

Le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (Arkéa, Caisse d'Épargne et Banque Martin Maurel) était de 52 M€ au 31 décembre 2016 et celui des ouvertures de crédit long terme de 30,5 M€.